SAINT QUENTIN EN YVELINES

Terre d'innovations

Réduire ses déchets

INTÉGREZ LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉLABORATION ET DE SUIVI DE L'AGGLOMÉRATION

Nom de l'entreprise : .....

Raison sociale : .....

Date de création : .....

Site internet : .....

MOTIVATIONS

Merci de décrire brièvement les motivations de votre structure à intégrer la CCES :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

DATE :

SIGNATURE ET CACHET DE L'ENTREPRISE :

Création Dir. de la communication de SQY - A. Saffre / Service déchet - Mai 2019 - Ne pas jeter sur la voie publique

Les données sont collectées par SQY. Seul SQY est destinataire des informations communiquées par les utilisateurs. En application du Règlement Général sur la Protection des données, promulgué par l'Union européenne le 27 avril 2016, entrée en vigueur le 25 mai 2016 puis entrée en application le 25 mai 2018, chaque Utilisateur dispose des droits suivants : ART. 7, §3 : droit de retrait du consentement si celui-ci a été obtenu auprès de la personne concernée, ART. 15 : droit d'accès, ART. 16 : droit de rectification, ART. 17 : droit d'effacement (« droit à l'oubli »), ART. 18 : droit à la limitation du traitement, ART. 19 : obligation de notification en ce qui concerne la rectification ou l'effacement de DcP ou la limitation du traitement, ART. 20 : droit à la portabilité des données, ART. 21 : droit d'opposition,. Ainsi, il peut exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées les informations le concernant qui sont inexactes, incomplètes, équivoques, périmées ou dont la collecte ou l'utilisation, la communication ou la conservation est interdite.

Ce droit d'accès et de rectification peut être exercé en s'adressant à : SAINT QUENTIN EN YVELINES - Par e-mail : dpo@sqy.fr ou par courrier postal – à l'attention du DPO – Hôtel d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, 1, rue Eugène-Hénaff – BP 10118 - Trappes cedex.